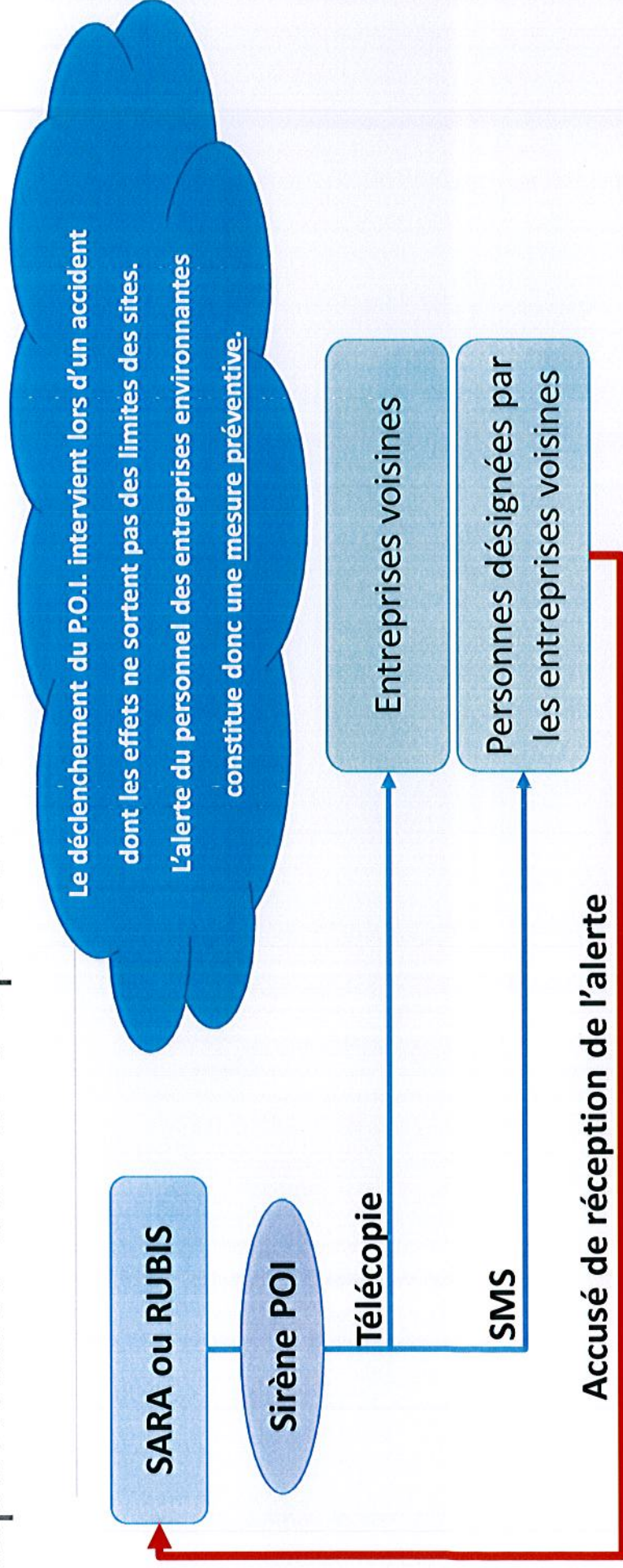




L'essentiel du livret d'information des entreprises à l'origine du risque

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE RENFORCEMENT DE L'ALERTE
LES ABYMES, LE 21 MAI 2013

Le schéma d'alerte : un accusé de réception indispensable des entreprises voisines



(numéros sur le slide suivant)



Personnes à contacter côté SARA et RUBIS



Entreprise	Période	Nom de la personne en charge	Téléphone	Fax
RUBIS ANTILLES GUYANE	Hors période d'incident ou d'accident	PEREZ Stéphane - Chef de dépôt	06 90 33 09 29	05 90 26 64 25
		MAROUDY Christelle – Responsable QHSE	05 90 38 62 58	05 90 38 53 18
	Lors du déclenchement d'une situation d'urgence	PEREZ Stéphane	06 90 33 09 29	
		ALBERI Bernard	06 90 46 69 30	
		Astreinte SIGL	06 90 61 49 36	05 90 26 64 25
		RINALDO Didier	06 90 35 68 17	
SARA	Hors période d'incident ou d'accident	BENJAMIN Annie – Chef de dépôt	05 90 38 13 13 06 90 35 70 72	05 90 26 70 98
		PEDRO Selgi – Adjoint du chef de dépôt	06 90 71 77 91	
	Lors du déclenchement d'une situation d'urgence	Astreinte SARA	06 90 57 69 91	
		BENJAMIN Annie – Chef de dépôt	05 90 38 13 13 06 90 35 70 72	05 90 26 70 98
		PEDRO Selgi – Adjoint du chef de dépôt	06 90 71 77 91	



Une présentation individuelle à chaque entreprise concernée



◆ La SARA et RUBIS rencontreront les entreprises individuellement afin de :

- présenter en détail les modalités d'alerte;
- établir la liste des numéros des personnes de l'entreprise à contacter et de définir le processus de mise à jour de cet « annuaire de crise »;
- présenter et expliquer les phénomènes dangereux majeurs susceptibles d'impacter leurs installations;
- rappeler les mesures de maîtrise de risques qu'elles ont mis en œuvre sur leur site afin de limiter les risques (probabilité et conséquences) d'accident.



Exemple de cartographie associée à un scénario de référence de la SARA impactant ENERGIE ANTILLES: Explosion d'un nuage d'essence



En orange : zone potentiellement impactée par des effets directs : surpression maximale sur le site de 50 mbar

En vert : zone potentiellement impactée par des effets indirects (bris de vitre : 20 à 50 mbar)



Fuite puis évaporation du liquide suivie d'une inflammation du nuage
Cas majorant d'une rupture franche de canalisation

Zone potentielle de repli en dehors des effets indirects



Exemple de cartographie associée à un scénario de référence de RUBIS impactant ENERGIE ANTILLES : Sinistre sur le centre empileuseur



**Fuite de GPL suivie d'une
inflammation du nuage**

**Cas majorant d'une rupture
franche de canalisation**

EXPOSITION AUX EFFETS DE SURPRESSION



EXPOSITION AUX EFFETS THERMIQUES

